

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Date d'affichage :  
05 décembre 2022

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 18

Absents excusés : M. LECUYER Damien (Pouvoir à Mme REMY Elisabeth) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. THIRAUT Damien (Pouvoir à M. THIRAUT Alexis).

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

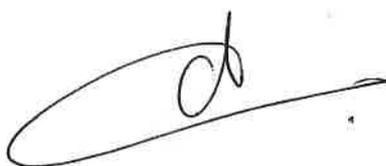
54- 2022  
APPROBATION DU  
PROCÈS-VERBAL DU  
28 SEPTEMBRE  
2022

Après discussion, le Conseil Municipal, **adopte** le procès-verbal du 28 septembre 2022 à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAUT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.



Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de l'Aisne au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le  
Alain NORMAND  
Le Maire,